

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD54

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

A la troisième phrase de l'alinéa 49, substituer aux mots :

« plateforme nationale RSE »,

les mots :

« plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : il convient de reprendre le titre exact de cette plateforme, dans la mesure où celle-ci est déjà instituée.